

COMPTE RENDU

SEANCE DU 10 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : RITZ Jean-Marie, MAST Dominique, ANSELMO Patrick, GHIZZO Frédéric, MATHIS Laurent, MULLER Valérie, Fabien POTIER, Christophe BOUTON.

Absents : Hervé HIBLOT, excusé, donne procuration à Patrick ANSELMO.

Jessica AMBROSSETTI, excusée, donne procuration à Jean-Marie RITZ.

Michaël LOSSON, excusé, donne procuration à Frédéric GHIZZO.

Anthony CHRISTOPHE, excusé, donne procuration à Dominique MAST.

Robert BURGAIN, Yves MANAI-THOMASSIN et Gbélomé MADODE, non excusés.

Madame Valérie MULLER a été désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1-CONVENTION SYNDICAT DES EAUX – TRAVAUX DEFENSE/INCENDIE.

Le conseil municipal accepte de faire établir une convention entre la commune et le Syndicat des eaux afin de procéder au règlement des factures concernant les travaux de défense-incendie à Gondreville.

2 – DEROGATION RIEWER – TRAVAUX DEFENSE/INCENDIE.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise et donne dérogation à Monsieur Karl Heinz RIEWER, de déposer un permis d'aménager et de mettre des parcelles à bâtir en vente malgré une défaillance du service incendie de Gondreville. La commune s'engage à procéder à la mise en conformité du réseau dans un délai maximale de 2 ans à compter de ce jour.

3-FERMAGES ET BAUX RURAUX

Après exposé du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les modifications à apporter auprès des différents baux ruraux comme suit :

*Modification et partage de surface entre Messieurs Pierre MATHIS et Laurent MATHIS. Le bail à l'intention de Pierre MATHIS concerne une surface de 3 ha 1830 et celui de Laurent MATHIS : 4 ha 4816.

*Changement de gérant de l'EARL de la Crête par Madame Claudine KLEIN. Le bail concerne une surface de 8 ha 7435.

Pour ces modifications, les changements étant dû à des transferts au sein d'une même famille, la valeur locative des terrains reste donc basée sur la valeur des baux précédents.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander au Percepteur de Vigy de pratiquer à des mises en demeures auprès de Monsieur Gérard GEBELIN face aux impayés afin de percevoir les sommes le plus rapidement possible, dans le cas contraire le conseil municipal procédera à la résiliation du bail de ce dernier.

4-PEINTURE CANDELABRES.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société « Métalboi » pour un montant de 7 460.00 euros HT soit 8 952.00 euros TTC concernant le sablage et la mise en peinture des candélabres situés « Rue de l'église, rue principale, rue de l'école et Place de l'abreuvoir ».

5-ACHAT MATERIEL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BOURG ERWIN d'un montant de 1 850.00 euros HT soit 2 200 euros TTC concernant l'achat d'une citerne.

Le conseil municipal autorise le maire à demander les subventions adéquates auprès des parlementaires pour cet achat.

Le conseil municipal accepte le devis de la société BOURG ERWIN d'un montant de 3 113.00 HT soit 3 735.60 euros TTC concernant l'achat d'une benne de 2,5 tonnes.

Le conseil autorise le maire à demander les subventions nécessaires auprès des parlementaires.

6 – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le conseil municipal, à la majorité, refuse d'octroyer une subvention pour l'année 2016 au téléthon ainsi qu'à l'agence postale de Vigy.

Le conseil municipal accepte à la majorité d'octroyer une subvention à l'Union des Combattants pour un montant de 100 euros.

7- CHANGEMENT DE DESTINATION DE CHEMINS RURAUX.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire passer la vocation à usage collectif des parcelles cadastrales section 24 parcelles n°175-176-177 et 179, à usage privée de la commune.

Le conseil municipal demande au maire de faire procéder à l'enquête publique nécessaire au reclassement de ces dernières.

8-NOMINATION ET DELEGATION D'UN CONSEILLER POUR SIGNATURE DOSSIER URBANISME

Le conseil municipal nomme Monsieur Frédérique GHIZZO, conseiller municipal, et lui donne délégation à signer tous documents d'urbanisme qui pourraient être déposés par Monsieur Jean-Marie RITZ, Maire de la commune ou sa famille proche.

9- INFORMATISATION DES REGISTRES D'ETAT-CIVIL

Le conseil municipal autorise et accepte d'informatiser les registres d'état-civil de la commune.

10-MODIFICATION DU REGLEMENT D'ADHESION AU S.I.S

Le conseil municipal accepte la modification du règlement intérieur du SIS concernant la contribution des communes membres au frais de fonctionnement et d'investissement du Syndicat.

Cette contribution sera désormais fixée au prorata du nombre d'élèves de chaque commune au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Pour l'année 2016, le coût par élève s'élève à 1609 euros. Le conseil accepte que les crédits soient inscrits au budget.

11-TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'appliquer les taxes définies dans la note issue des services de la Préfecture concernant les taxes locales sur la publicité extérieure.

La TLPE s'élève à 15.40 euros dans les communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants.

12-DIVERS

Le maire informe :

-qu'une demande de CU b a été déposée en mairie par Monsieur TISSANDIER. L'avis du maire a été transmis à la DDT avec un avis défavorable suite aux problèmes récurrent d'inondations et en particulier suite à l'ampleur de la montée des eaux le 09/02/2016.

-emplois été : 6 jeunes entre 17 et 18 ans travailleront sur la commune à compter de juillet à raison de 20 heures par semaine.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.

Le Maire,

Jean-Marie RITZ